

Le jeudi 7 mai 2020

AC/EA-2020/119

Chère Madame, Cher Monsieur, **Chers parents,**

La crise sanitaire que nous traversons est une situation sans précédent qui impacte notamment l'éducation de vos enfants, véritable socle de notre République. Afin de lutter contre la propagation du COVID-19, l'Etat a pris la décision de fermer toutes les écoles de France dès le 16 mars dernier. L'enseignement en distanciel a été instauré pour l'ensemble des élèves.

Le 13 avril dernier, le Président de la République a annoncé un déconfinement progressif à partir du 11 mai et selon des modalités qui ont ensuite été précisées par le Gouvernement, même si elles évoluent au quotidien.

S'agissant particulièrement des questions relatives à l'éducation des enfants, ma priorité a toujours été de veiller à la continuité pédagogique **pour tous les enfants Monterelais** quel que soit le mode d'enseignement retenu par les services de l'Education Nationale.

Les enquêtes menées récemment par la Ville, les représentants des parents d'élèves, les enseignants et les services de l'inspection académique auprès des parents de la commune indiquent que la grande majorité d'entre vous ne compte pas envoyer son ou ses enfant(s) à l'école à la date de réouverture prévue par le Gouvernement. Par conséquent, de nombreux enfants resteront à domicile. Or l'ouverture des écoles envisagée par l'Etat de manière progressive et sur la base du volontariat des parents ne peut pas oublier les enfants qui resteront à domicile. En effet, ceci aurait pour conséquence de creuser les inégalités sociales et je ne peux l'accepter.

Convaincu que l'éducation de nos jeunes doit être équitable pour tous, j'ai agi avec résolution auprès des services du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et j'ai obtenu la garantie d'un système dual fondé sur **la décision des parents** : enseignement distanciel et présentiel seront assurés. Ce principe d'équité et d'égal accès à l'éducation pour tous vos enfants était un point de vigilance auquel je tenais particulièrement.

Ainsi, **vous allez pouvoir choisir** :

- **Si vous choisissez que votre enfant reste à domicile** : l'Education Nationale s'est engagée à poursuivre l'accompagnement pédagogique distanciel tel qu'il est organisé aujourd'hui afin d'assurer une continuité pédagogique pour **tous les élèves Monterelais**. L'inspection académique m'a assuré de la capacité de ses services à maintenir le dispositif d'enseignement distanciel en même temps que le présentiel pour les enfants accueillis dans les classes. Je sais le dévouement dont font preuve les enseignants durant cette période que nous traversons, leur capacité d'adaptation pour maintenir un enseignement de qualité pour vos enfants, et je tiens à leur témoigner mon respect et ma gratitude.
- **Si vous choisissez que votre enfant retourne à l'école** : le fonctionnement des 16 écoles de Montereau sera commun, mais différent de celui que nous connaissons habituellement. La stricte application des mesures du « **protocole sanitaire relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires** » préparé par l'Etat modifiera l'organisation des établissements scolaires dès l'arrivée des enfants (qui pourra être étalée dans le temps), pendant toute la durée de leur présence jusqu'à leur sortie.

Le calendrier de réouverture des écoles maternelles et élémentaires tel qu'il est prévu à cette date

- lundi 11 et mardi 12 mai : pré-rentree des enseignants,
- jeudi 14 mai : rentrée des élèves, ouverture des services périscolaires et de la restauration scolaire
- la décision des familles de mettre ou non leur enfant à l'école à compter du 14 mai sera valable jusqu'au 1^{er} juin

L'application du protocole sanitaire

Pour assurer la sécurité de vos enfants, des enseignants et de l'ensemble du personnel œuvrant au sein des écoles, la ville de Montereau-fault-Yonne s'est engagée à respecter en permanence et de manière très stricte les prescriptions prévues dans le cadre du «protocole sanitaire ». Celui-ci repose sur ces fondamentaux : **le maintien de la distanciation physique ; l'application des gestes barrières ; la limitation du brassage des élèves ; le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels ; la formation, l'information et la communication.**

J'ai demandé aux services municipaux de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour **garantir la sécurité sanitaire** dans les écoles et d'accompagner le corps enseignant dans la mise en œuvre de cette rentrée scolaire si particulière. Soyez assurés que j'y veillerai avec la plus grande attention :

- Le nettoyage et la désinfection des locaux feront l'objet d'un protocole très encadré qu'il s'agisse des actions à réaliser et de leurs fréquences. Les produits utilisés respecteront la norme de virucide NF EN 14476.
- Les matériels, équipements, produits nécessaires à la doctrine sanitaire seront fournis en conséquence par la Ville et l'Education Nationale : masques, solution hydroalcoolique, savon liquide, papiers essuie-mains jetables, lingettes désinfectantes, ...
- Le lavage des mains des enfants sera réalisé fréquemment, les échanges manuels de ballons, jouets, crayons... seront évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.
- L'aération des classes et espaces partagés sera assurée fréquemment.
- La disposition matérielle des classes et des espaces de travail sera organisée afin de respecter les règles de distanciation physique.
- Un sens de circulation au sein de l'école sera mis en place en coordination avec les enseignants, et les récréations seront organisées par groupes de classes afin de limiter le brassage des élèves. Une signalétique adaptée sera mise en œuvre au sein de chacune des écoles. Les éléments matériels et de communication sont d'ores et déjà prévus pour faire appliquer les règles d'entrée et de sortie des élèves.
- Le plan de communication sera mis à jour autant que besoin pour tenir compte des éventuels ajustements.

Les enseignants et le personnel de la Ville bénéficieront d'une **formation** reprenant toutes les consignes sanitaires.

Vous pourrez choisir d'utiliser les services périscolaires

- **Les services d'accueil pré et postscolaire** rouvriront également le 14 mai pour les enfants qui reprendront l'école. Les accueils du matin et du soir se feront aux horaires (6h30-8h20 et 16h45-19h00) et lieux habituels. Les consignes présentées dans le cadre du protocole sanitaire s'appliqueront également lors de ces temps d'accueils.
- **La restauration scolaire** sera assurée et les prescriptions sanitaires s'imposeront également. L'organisation pourra évoluer selon les effectifs et la nécessité de tenir compte des contraintes qui se feraient jour.
- **Le RAPE (Réussir Après l'Ecole)** conservera son organisation actuelle d'accompagnement à distance des élèves, une centaine actuellement, sur proposition de leur enseignant. Ce dispositif municipal est une réussite et je tiens à remercier les intervenants qui ont poursuivi leur mission en développant un lien privilégié avec les élèves bénéficiaires et leurs parents grâce aux nouvelles technologies.

Vous pourrez choisir d'utiliser les services extra-scolaires

- Pour le lundi 11, et le mardi 12 mai : compte-tenu du fait que ces journées sont consacrées à la pré-rentrée des enseignants dans les écoles et sans élèves, un accueil sera exceptionnellement prévu à l'Accueil de Loisirs des Rougeaux et à la Maison des Kids de 6h30 à 19h. Au vu des circonstances actuelles et des contraintes organisationnelles, l'équipe d'animation ne pourra malheureusement accepter qu'un nombre limité d'enfants. La priorité sera donnée, sous justificatif, aux parents devant se rendre à leur travail et sans autre moyen de garde.

- Pour les mercredis à compter du mercredi 13 mai, l'Accueil de Loisirs des Rougeaux et la Maison des Kids ouvriront leurs portes de 6h30 à 19h00, comme habituellement, dans la limite de la capacité d'accueil imposée par le protocole sanitaire.

Le port du masque

Le Gouvernement a précisé que « le port du masque est prohibé pour les enfants en maternelle, et pas recommandé pour les enfants en école élémentaire ».

Parce que la sécurité et la préservation de la santé de tous nos enfants est un enjeu majeur durant cette période, la municipalité a décidé d'offrir deux masques (de type UNS2 dont les performances ont été mesurées par les laboratoires de la Direction Générale de l'Armement – DGA) pour chacun des enfants Monterelais scolarisés en élémentaire. Ainsi, vous pourrez choisir le port du masque ou non pour votre enfant sur le temps scolaire.

Le rôle déterminant des parents

- **Le protocole sanitaire de l'Etat prévoit la participation active des parents** qui auront à surveiller l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37.8°C). Vous pourrez vous rapprocher de la direction de l'école de rattachement de votre enfant pour obtenir des renseignements, et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement.
- Les écoles seront équipées de thermomètres pour prise de température en cas d'apparition de symptômes chez un enfant. En cas de fièvre, les parents seront immédiatement prévenus.
- Pour des raisons de sécurité, le protocole sanitaire prévoit que les parents ne pourront pas pénétrer dans les bâtiments des écoles.

Compte tenu des évolutions quotidiennes des demandes de l'Etat et des décisions susceptibles d'être prises par le Gouvernement dans les jours et semaines à venir, le protocole pourra être amené à évoluer et à s'adapter dans le seul but d'assurer la sécurité de vos enfants et de l'ensemble du personnel enseignant, technique, et administratif.

Ces nouvelles organisations se préparent en étroite collaboration avec l'Inspection de l'Education Nationale de Montereau. Je remercie ses représentants pour le travail commun que nous réalisons depuis le début du confinement afin de pouvoir assurer la continuité pédagogique à distance. Je renouvelle mes encouragements aux enseignants et personnels qui sont les acteurs principaux pour l'éducation de vos enfants.

En début de semaine prochaine, l'équipe pédagogique de chacune des écoles contactera les familles qui lui ont déjà exprimé leur choix de mettre leur enfant à l'école, afin de leur communiquer les renseignements nécessaires pour son arrivée dans l'établissement. Les autres enfants continueront à bénéficier de l'enseignement distanciel selon les mêmes modalités pratiquées jusqu'à présent.

Face à ce contexte inédit et sans précédent que nous traversons, je tenais à vous apporter toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension des mesures prises pour permettre la réouverture des écoles maternelles et élémentaires de Montereau dans les meilleures conditions possibles. J'espère vous avoir apporté les réponses aux questions que beaucoup d'entre vous se posent et qui vous permettront de choisir pleinement et librement entre l'enseignement présentiel en classe, ou distanciel à domicile.

Je vous prie d'agréer Chère Madame, Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Vous seuls choisissez si votre enfant
retourne à l'école ou reste à domicile.
L'essentiel est de garantir la
continuité pédagogique pour tous les
élèves.
Bien à vous,*

Le Maire,

James CHERON

SYNTHÈSE DES INFORMATIONS, RECOMMANDATIONS ET MESURES RELATIVES À LA RÉOUVERTURE DES ÉCOLES, DES SITES PÉRISCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

DATES

- **Lundi 11 et mardi 12 mai** : pré-rentrée des enseignants
- **Jeudi 14 mai** : **rentrée des élèves**, ouverture des services périscolaires
- La décision des familles de mettre ou non leur enfant à l'école au 14 mai sera valable jusqu'au 1^{er} juin

PARENTS

- **Les parents** devront prendre la température de leur enfant chaque jour avant l'école : en cas de température supérieure à 37,8°C, l'enfant ne pourra pas être accueilli à l'école ; dans ce cas il vous est conseillé de consulter un médecin.
- Vous veillerez à respecter les gestes barrières et principalement de distanciation - d'au moins 1 m - à tout moment et particulièrement devant les écoles où des marquages seront effectués dans la mesure du possible.
- Vous veillerez à sensibiliser votre enfant à écouter des consignes qui lui seront données par les enseignants le premier jour d'accueil et à bien les respecter à tout instant, pour sa sécurité et celle des autres.
- Vous ne serez pas autorisés à pénétrer dans les établissements.
- Vous penserez à fournir chaque jour une bouteille d'eau ou une gourde remplie à votre enfant ainsi que des mouchoirs en papier jetables.
- Il faudra vêtir votre enfant avec des tenues simples.

ENSEIGNANTS

- **Les enseignants** contacteront les familles qui ont décidé de mettre leur enfant à l'école afin de leur communiquer les modalités d'accès (horaires si changement, grille d'accès si plusieurs accès sont ouverts en la circonstance).
- Ils seront formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation et au port du masque.
- Ils communiqueront aux parents différents renseignements et protocoles à suivre (notamment en cas de suspicion de Covid-19, les numéros de téléphone utiles...).

ÉLÈVES

- **Les élèves** se laveront les mains plusieurs fois dans la journée et ce dès l'arrivée à l'école ; à défaut et dans des conditions particulières du gel hydroalcoolique sera utilisé.
- Des groupes de 10 à 15 élèves maximum seront constitués, leur brassage sera évité.
- Les récréations seront organisées en fonction de la disposition des locaux des écoles pour éviter les regroupements.
- Pour les enfants qui ne se rendront pas en classe, l'Éducation Nationale s'est engagée à poursuivre l'accompagnement pédagogique distanciel tel qu'il est organisé aujourd'hui afin d'assurer une **continuité pédagogique pour tous les élèves**.

MATÉRIEL DE PROTECTION

- **Les enseignants et les personnels des écoles** porteront un masque.
- Le port du masque est interdit pour les enfants de maternel.
- Le port du masque n'est pas recommandé aux enfants en école élémentaire, les parents qui décideraient de leur en faire porter un devront s'assurer que son usage est sans risque.
- D'autres matériels et produits seront fournis aux écoles (sprays désinfectant...).

PERSONNEL MUNICIPAL

- **L'ensemble du personnel scolaire et périscolaire** sera sensibilisé sur les dispositions organisationnelles et mesures sanitaires à respecter et faire respecter aux enfants.
- Le personnel municipal participera au nettoyage journalier des écoles.
- Le soutien scolaire à distance se poursuit dans les conditions mises en œuvre depuis le 20 avril.

LOCAUX ET ÉQUIPEMENT

- Une désinfection de l'ensemble des écoles est réalisée avant la reprise
- Les surfaces les plus touchées seront nettoyées plusieurs fois par jour
- Les classes sont aménagées pour permettre le respect des consignes sanitaires et principalement le respect de la distanciation
- La présence de savon et de serviettes à usage unique sera contrôlée même en journée
- Des sens de circulation indiqués par un fléchage et d'autres signalétiques guideront les élèves dans leur déplacement au sein des établissements.